
	<b>TARIF QUOTIENT FAMILIAL</b> <b>PARCOURS 7 SEANCES</b> <b>2024</b>	<b>1/1</b>
---	--	------------

**1/Pour connaître le montant de votre quotient familial CAF, connectez-vous à [votre dossier en ligne](#) sur le site Internet de la Caf, en renseignant votre numéro d'allocataire Caf ainsi que votre mot de passe. Vous aurez alors la possibilité d'imprimer ou de télécharger sur votre ordinateur une attestation de quotient familial depuis votre espace sécurisé.**

Pour cela, cliquez sur les rubriques suivantes : Mon compte > Demander une attestation > De paiement et de quotient familial.

Le quotient familial est calculé 2 fois par an, le 1er janvier et le 1er avril.

**2/Pour ceux et celles qui n'ont pas de compte CAF, votre revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales.**

 <b>Quotient familial Tarif 2024</b>	<b>TARIF PARCOURS 7 séances (€)</b>	<b>Quotient à partir du Revenu fiscal de référence/nbre de part fiscales*</b>
>1000 €	175	>12000
entre 801 et 1000 €	149	Entre 9601 et 12000
entre 601 et 800 €	122	Entre 7201 et 9600
entre 401 et 600€	96	Entre 4801 et 7200
entre 301 et 400€	70	Entre 3601 et 4800
< 301	44	< 3600

Votre tarif est calculé au moment du règlement de l'atelier. L'attestation de la CAF ou du revenu fiscal de référence est à nous retourner par mail à l'adresse [bonjour@maisonbartimee.fr](mailto:bonjour@maisonbartimee.fr) ou vous sera demandée au démarrage de l'atelier.

Nous remercions tout particulièrement les fondations et les mécènes qui soutiennent la Maison Bartimée et permettent la mise en place de tarifs aménagés selon les quotients familiaux.